

## SERVICE DE RESTAURATION AU COLLEGE SAINTE-ANNE

### 1/ Repas et carte de cantine

Le **prix du repas** est fixé à **6.20 €**.

Pour l'accès au service de restauration, les élèves seront équipés d'une carte **au prix de 5 €, à payer séparément**.

Aucune facture n'est établie, il s'agit d'un système de prépaiement : les familles doivent créditer la carte d'un minimum de repas en les achetant à l'avance par carte bancaire sur le site Ecole Directe ou auprès de l'Accueil en chèque ou en espèces.

**Merci de vérifier régulièrement sur Ecole Directe que le solde du self est positif.**

Dans le courant de l'année, si la carte présente un déficit de deux repas, elle est retirée à l'élève et ne lui sera restituée qu'après règlement et reconstitution de la provision de repas (voir Charte de demi-pension dans le carnet de liaison).

Cette carte doit durer toutes les années de scolarité dans l'établissement et donc être conservée avec soin sans ratures, dessins ou découpages de quelque sorte que ce soit.

**ATTENTION** : En cas de perte, de destruction ou simplement de dégradation manifeste, elle devra être remplacée au prix de 5€.

### 2/ Le fonctionnement du self

Pour la bonne gestion de la quantité des repas, il **est impératif** que votre enfant soit inscrit sur Ecole Directe.

↳ **Demi-pensionnaires** :

Jusqu'au vendredi 16 septembre inclus, le repas de votre enfant devra être réservé **par vos soins** sur Ecole Directe (***voir procédure ci-dessous***).

À partir du lundi 18 septembre, la semaine type de votre enfant aura été complétée par l'établissement. Cette semaine type correspond à ce que vous aurez rempli sur la feuille « demi-pension » qui sera distribuée à la rentrée. De ce fait, votre enfant sera inscrit à l'année, **par nos soins**, en fonction des jours que vous aurez choisis.



CEPENDANT, SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES MODIFICATIONS PONCTUELLES (inscrire ou désinscrire votre enfant), il vous suffit de cliquer sur le(s) jour(s) que vous souhaitez modifier et ce avant 9h le matin des jours concernés (suivre la procédure ci-dessous).

**Pour pouvoir quitter l'établissement pendant le temps du repas, le fait de se désinscrire ponctuellement ne suffit pas, il faut également remettre un billet d'absence « DP » du carnet de liaison au bureau de la Vie Scolaire.**

↪ **Externes :**

- Contrairement aux demi-pensionnaires, les externes doivent s'inscrire sur Ecole Directe chaque fois qu'ils souhaitent manger au self et ce avant 9h le matin du jour concerné.

**TOUT REPAS COMMANDÉ ou NON DÉCOMMANDÉ À TEMPS SERA DÉBITÉ DU COMPTE SELF.**

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU SELF SUR ECOLE DIRECTE**

1. **Aller sur votre compte personnel : c'est à vous, parents, qu'il revient d'inscrire ou de désinscrire votre enfant. Par mesure de sécurité, on ne peut pas accéder aux « réservations » demi-pension sur Ecole Directe par le compte de votre enfant.**
2. **Cliquer sur l'icône de votre enfant (sa photo).**
3. **Dans le menu déroulant, cliquer sur l'icône « réservations ».**
4. **Il ne vous reste plus qu'à réserver ou désinscrire en cliquant sur les jours concernés (avant 9h du matin du jour concerné).**



Erasmus+

